



Démission accident trajet

Par **antoine baker**, le **30/04/2019** à **17:52**

bonjour, je suis actuellement en accident de trajet suite à une lourde chute. Je dois déménager pour diverses raisons dans 20 jours environs, date à laquelle mon arrêt sera terminé. Puis je démissionner maintenant afin de respecter mon préavis de 15 jours (je suis en CDD). Ou est il préférable d'établir un certificat de reprise chez le medecin et ensuite démissionner quelques jours plus tard sans préavis (si possible)nrnrnMerci à vous

Par **morobar**, le **01/05/2019** à **08:41**

Bonjour,rnLa démission n'existe pas en CDD et votre préavis lui, n'existe que dans votre imagination.rnVous pouvez toutefois en accord avec l'employeur modifier la date de fin de contrat.